



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-43
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 avril 2026

L'an Deux mille vingt- six et le neuf du mois d'avril à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 29

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Messieurs Marc SVETCHINE – Jean-Baptiste DOUCET – Jean-Christophe TRAPY et Jean-François LAZIOSI et Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX et Magali RAMPAUD étaient excusés et avaient donné procuration.

**APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A
TITRE GRATUIT AVEC MADAME CATHERINE ZARAGOZA POUR DES ACTIVITES DE
RELAXOLOGIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commune, propriétaire de locaux sur le domaine public, donne l'autorisation à Madame Catherine Zaragoza, intervenante, d'occupation temporaire de la salle de classe 1 A située dans l'école élémentaire Simone Thoulouze pour l'organisation d'activités destinées aux élèves de l'école élémentaire et permettre une initiation à la relaxologie afin de développer les capacités d'apprentissages.

Cette professionnelle qualifiée, interviendra dans la salle 1A de l'école élémentaire Simone Thoulouze selon un planning défini, le vendredi entre 11h30 à 13h20 hors vacances scolaires et jours fériés.

Les séances avec l'intervenante se dérouleront à compter du vendredi 22 mai 2026 jusqu'au 3 juillet 2026 pour une sensibilisation la sophrologie avec comme objectif de :

- de créer un contexte favorable aux apprentissages
- développer les compétences des apprenants.

L'occupation de cette salle par est accordée à titre gratuit pour ces activités.

Le Conseil municipal, est amené à se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation gratuite du domaine public.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

APPROUVE la convention ci-annexée, pour la mise à disposition de la salle 1A de l'école élémentaire Simone Thoulouze selon un planning défini à Madame Catherine Zaragoza pour des activités de relaxologie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DIT que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit à compter du vendredi 22 mai 2026 jusqu'au 3 juillet 2026.

PRECISE que la convention est conclue à titre gratuit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER